



Conseil communal  
1648 Hauteville  
(Gruyère)

## Election complémentaire au Conseil communal

A la suite de la démission de M. Geoffrey Boubet, conseiller communal, le Conseil communal convoque le corps électoral en vue d'une élection complémentaire le

**dimanche 12 juillet 2026**

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/vent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins 20 citoyens/nés domiciliés dans la commune et ayant l'exercice des droits politiques, **jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, à 12h00 au plus tard.**

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

L'élection aura lieu selon le mode du scrutin majoritaire (majorité absolue au premier *tour*, *majorité relative au second tour*). Un éventuel second tour est fixé au dimanche 02 août 2026.

Si le nombre de personnes candidates de toutes les listes est égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral peut voter pour toute personne éligible.

Les listes pour la récolte des signatures ainsi que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'administration communale, aux heures d'ouverture.

Le Conseil communal